



Le site xxxxxx : j'ai résilié mon abonnement par courrier mais...

Par **magali malou**, le **05/02/2012** à **17:25**

Bonjour, j'ai un souci avec le site de rencontre xxxxxx. En décembre 2010, je m'inscris sur ce site. En janvier, je décide de résilier mon abonnement. J'envoie plein de mails dont les réponses restent vagues, finalement ils m'envoient l'adresse du siège au Luxembourg. Je leur adresse fin janvier ma lettre de résiliation, note bien dans mon courrier que je n'ai pas réussi à résilier mon profil, que j'ai juste réussi à le suspendre. Je pensais que tout était réglé. En décembre 2011, je reçois des mails de xxxxxx me disant que je n'avais pas réglé mon abonnement, ils me somment de payer ce que je dois. Ils écrivent que j'ai fraudé, que j'ai demandé à ma banque de recrediter mon compte du montant de l'abonnement, que je dois être à découvert..... Je n'ai jamais rien demandé à ma banque. Ma carte a été changée durant cette année alors c'est sûrement pour cela qu'il n'ont pas pu faire de prélèvement. Je réponds poliment que j'ai résilié mon abonnement et qu'il doit y avoir une erreur. Mais je prends peur quand je découvre le montant de ma dite dette : 258 euros! Je panique. Je me dis que j'aurais du envoyé ma lettre de résiliation en recommandé mais je ne trouve pas ça juste alors je renvoie des mails expliquant ma situation et ma bonne foi, j'écris à nouveau au siège. Je reçois d'autres mails où l'on me dit que je dois payer cette somme et c'est tout. J'ai retrouvé des mails échangés en janvier 2010 prouvant à mon sens ma bonne foi de vouloir résilier mon abonnement et compte envoyer une lettre en recommandé réexpliquant ma situation. Pensez vous que ce soit utile? Peuvent il effectivement avoir recours à une société de recouvrement pour me faire payer cette somme? Ai je un recours? naturellement depuis janvier 2011, je n'ai jamais utilisé ce site. Merci pour votre réponse. Magali

Par **pat76**, le **05/02/2012** à **18:21**

Bonjour
Ne paniquez pas pour rien.
Il sera étonnant que ce site engage des poursuites judiciaires en FRANCE contre vous.
Juste un conseil, vous ne répondez pas aux sollicitations de BE2 surtout si cela se passe par mail ou appel téléphonique.
Si un jour vous recevez une lettre recommandée d'un huissier, revenez sur le forum.
Si vous recevez des lettres simples, ignorez les, mêmes si elles indiquent des menaces de saisies.
Pour l'instant restez zen.

Par **magali malou**, le **05/02/2012 à 19:13**

merci beaucoup pour votre réponse, elle va m'aider à rester zen.

Par **Marion2**, le **11/02/2012 à 11:35**

C'est INTRUM JUSTITIA !!!
Laissez tomber, ne répondez surtout pas. S'ils ont votre n° de téléphone, changez en immédiatement (gratuit).
Ils vont vous harceler continuellement, n'en tenez pas compte.
Recherchez sur le forum, il y a déjà de nombreux posts concernant Intrum Justitia.
Intrum Justitia est une société de recouvrement qui rachète les impayés...
Cette société n'a aucun pouvoir d'agir sans un titre exécutoire, et il n'y en a pas.
Ne répondez surtout pas.
Cordialement.

Par **pat76**, le **11/02/2012 à 12:52**

Bonjour magali mabour
Suivez le conseil de Marion.
Nous sommes habitués sur ce forum aux messages concernant Intrum Justicia, qui envoie des demandes de paiement sans même respecter la législation qui oblige les sociétés de recouvrement à suivre une procédure.
Nous vous indiquerons les textes à opposer au créancier et à Intrum Justicia, si il devait y avoir harcèlement téléphonique ou par courrier.
Vous avez reçu une lettre simple de la part d'Intrum Justicia.
Donc aucune preuve de l'envoi de cette lettre et encore moins de sa réception.
Vous la gardez uniquement en souvenir.

Par **magali malou**, le **12/02/2012 à 19:33**

Merci pour vos réponses. Je vais suivre vos conseils. Merci

Par **emilie**, le **15/10/2012 à 14:56**

Bonjour,
Moi aussi j'ai un problème avec be2 ; j'ai envoyé ma lettre de résiliation et je ne fais que recevoir des mails comme quoi il faut que je paye sinon ils feront appel à une société de recouvrement et j'aurai aussi à payer des frais d'agence car ils disent ne pas avoir reçu

mon courrier....rnQue faire ? ça m'inquiete un peu car je ne veut pas payer pour un site où je ne vais pas.rnrnrnMerci de vos conseils.

Par **pat76**, le **16/10/2012 à 13:58**

Bonjour emiliernrnNe vous inquiétez pas et ne vous donnez même pas la peine de répondre aux mails que vous recevez de la part de be2;rnrnIl n'y aura jamais de procédure en justice contre vous par cette société qui ne respecte pas la législation de la consommation.rnrnUne société de recouvrement ne pourra rien faire contre vous sans titre exécutoire émis par un juge.rnrnpour obtenir se titre exécutoire il faudra que be2 engage une procédure en justice. Ce qu'elle ne fera pas car la procédure se retournera contre elle.rnrnDonc, ne faites pas de frais de timbres inutiles et ne stressez pas.rnrnLaissez du temps au temps.rnrnVous aviez envoyé une lettre simple c'est pour cela que be2 dit ne rien avoir reçu.rnrnPas de preuve de l'envoi ni de la réception de votre lettre.rnrnSi be2 vous envoi une lettre simple, vous n'aurez rien reçu également. Comme vous ne recevez pas les mails...rnrnVous n'aurez rien à payer.

Par **emilie**, le **16/10/2012 à 20:44**

merci pour votre reponse cela me rassure.....comme quoi faut bien reflechir avant de s'inscrire en quelques part ca me servira de lecon..rnbonne soireernbises

Par **bbrich**, le **30/04/2014 à 18:10**

bonjour comme les personne sur la question Be2 je vient de me faire avoir aussi et j'ai bien lu aussi vos réponses qui me rassure un peut cela ne fait que 6 jours que je suis inscrit et pour un an et veux me désinscrire je vais donc envoyer un recommander avec accusé réception je ne demande même pas le remboursement de mon inscription je me suis fait avoir t'en pis hélas mais je suivrait vos conseilles de pas répondre mais pouvez vous me dire ce que je dois faire au sujet de ma banque : j'ai envie de les appeler et de leurs dire de bloquer ce prélèvement pour les prochaine fois des fois que qu'ils veulent retirer sur mon compte sans mon accord rnqu'en pensé vous rnmerci part avance de votre réponse rnbruno

Par **Giradan**, le **11/01/2015 à 18:27**

Bonjour,rnrnJe suis dans le même cas à peu près : inscription premium 6 mois en février 2014, envoi de la lettre de résiliation en courrier simple (grosse erreur) en mars 2014 (je me rappelle d'ailleurs avoir galéré comme jamais pour trouver l'adresse au luxembourg, leur FAQ disant juste "vous pouvez résilier avant la reconduction sans jamais dire comment, pas d'adresse ni rien).rnrnBref, je viens de remarquer à l'instant dans mon dossier spam 4 mails : un mail 1 mois avant la reconduction auto, m'indiquant que pour résilier je devais le faire avant août (mais sans indiquer où ni comment, mais de toutes façon j'avais déjà résilié, et surtout je n'avais pas vu ce mail que gmail avait directement traité comme spam), et 3 mails libellés

"recouvrement" assez désagréables et envoyés par Auer Witte Thiel Avocats Bayerstraße 27 D-80335 Munich J'ai bien lu vos réponses aux cas précédents, mais je reste malgré tout inquiet, leur dernier mail parlant de délai de forclusion (je ne sais pas ce que c'est mais ça ne me rassure pas). Contrairement à ma résiliation en courrier simple, ils peuvent surement prouver avoir envoyé le mail indiquant la reconduction automatique en août, est-ce qu'ils ont l'obligation d'adresser cette notification par courrier, ou est-ce qu'ils ont le droit de le faire par simple mail et que c'est à moi de vérifier mon dossier spam plus régulièrement ?

Par **Loupon**, le **01/08/2016 à 16:48**

BONJOUR marque de politesse [smile4] Je viens de tombée dans le panneau avec eux aussi. Mais je me suis prise assez vite pour changer la situation. J'ai appelé ma banque et faite qu'annuler ma carte de crédit ce qui a gelée la transaction en cours. Il m'ont proposer un remboursement partiel donc la possibilité d'avoir l'abonnement pour 1 mois. Ce que j'ai refusé et demande un remboursement total et la suppression de mon compte. J'avais pris l'abonnement premium pour 6 mois en passant. Je ne veux en aucun cas garder mon compte ouvert avec eux. Car je ne veux pas qu'il puisse faire des prélèvements bancaires sans mon consentement dans mon compte. Un conseil, en avisant votre banque et en demandant une nouvelle carte cela va les empêcher de faire les autres prélèvements automatiques sans que vous le sachez. De plus, il faut les répondre très vite dans les 14 jours calendrier écrit dans leurs règlement (conditions générales d'utilisations de be2). Ils ont donc 14 jours pour faire le remboursement total. Ce dans leur politique de vente dans leur (CUG). Il m'ont annuler mon abonnement j'ai pu supprimer mon compte définitivement. J'attends juste d'être sûr que ma banque n'accepte pas la transaction. Je vous tiens au courant de la situation.

Par **gc85**, le **18/04/2017 à 16:17**

Bonjour, je vous contacte car j'ai eu le même problème avec Be Beauty. J'ai reçu directement un mail d'auer witte thiel concernant le fait que je n'avais pas payé des créances concernant ce site internet. J'ai bien regardé le formulaire d'abonnement de be beauty, j'ai envoyé le formulaire de désinscription avec le paiement à auer witte thiel. Toutefois ils continuent à m'envoyer des mails en me disant de payer tel ou tel somme. La société Be beauty a reçu le courrier avec le formulaire soi disant trop tard et l'abonnement a été reconduit selon eux. Je n'ai jamais été contacté par Be Beauty, ils n'ont pas répondu aux mails que je leur ai laissé. J'ai reçu directement les mails d'auer witte thiel, (société de recouvrement). J'ai payé la créance au début en leur précisant bien que j'avais envoyé le courrier de résiliation mais il demande encore des créances. Je ne sais plus vraiment quoi faire...

Par **Kiwi7777**, le **10/04/2018 à 13:55**

Bonjour, je me suis inscrite aussi sur le site be2 en premium, le 12/09/2017. je me suis désinscrite au bout de 3 mois sur le site en supprimant les photos et en demandant de ne plus rien m'envoyer, je n'ai plus rien reçu de leur part. Ils disent que la demande de résiliation ne leur est pas parvenue, il demande comme preuve une capture d'écran de ma demande signée

(que je n'ai pas) et la preuve que l'envoi à été fait à l'intérieur.rnLa preuve d'un accusé de réception signé d'un courrier recommandé, l'ayant fait directement sur leur site je n'ai pas envoyé de courrier.rnJ'ai de plus eu un problème avec ma boîte de réception ou presque tout mes mails ont été effacés.en date du 12/03/2017 il me réclamait 250€40 (le montant de l'abonnement 239,€40 + les frais d'administration de 11€) rnMaintenant ils me disent que comme je n'ai pas annulé l'abonnement il a été reconduit pour 6 mois et me réclame un montant de 478,80€ + 22€ de frais d'envoi ce qui fait 500€80 .rnJe suis désespérée mais en lisant les messages précédant j'espère que je ne dois plus leur répondre.rnMerci de me dire ce que je dois faire.rnCordialement

Par **marie eve**, le **09/06/2018 à 12:43**

Bonjour marque de politesse[smile4]rnrne je suis dans la meme situation que vous je n'arrive pas à résilier mon abonnement par le biais de mon profil je n'ai jamais eu de message sur ce site bidon. J'ai été débité de 150 euros ce mois ci je suis allée à ma banque la seule option possible changer de carte bancaire. Par contre je recherche désespérément l'adresse de be2 quelqu'un pourrai me l'a transmettre.rnMerci d'avance rnCordialement

Par **Tisuisse**, le **09/06/2018 à 16:26**

Bonjour,rnrnEn 2 clics j'ai trouvé. Allez sur cette adresse google
:rn<https://www.be2.fr/info/societe>

Par **Pedro155**, le **07/07/2019 à 04:21**

Bonjour, ca fait quand meme peur surtout pour nous qui sommes étrangers et qui ne voulons pas avoir à faire avec la justice. rnrnJ'ai paniqué après avoir reçu la lettre de cette société (Auer Witte Thiel) dans ma boîte aux lettres. Je me demande comment ils ont pu me localiser et venir jusqu'à ma boîte. Je me suis dit que cette fois, je suis dans la merde. On se débrouille pour gagner un peu d'argent, ces gens là aussi essayent d'abuser de nous. Ils m'ont dit que je leur doit 120 Euro.rnrnJ'étais décidé à payer par chèque sauf que j'étais à découvert, si j'avais de l'argent, j'aurais du payer pour éviter tout probleme. rnrnMoi aussi, j'ai changé de carte bancaire pour ne pas etre crédité par un site trop bidon ou' on ne sait meme pas si les abonnés sont en ligne ou pas, ou' on trouve la photo de belles femmes derrieres lesquelles se cachent de faux profils.rnrnMerci de me rassurere d'avantage sinon j'avais eu très peur et j'ai encore un peu de crainte à cause du fait qu'ils sont arrivés jusqu'à ma boîte aux lettres.

Par **brasouspeaking29**, le **04/05/2025 à 06:48**

Bonjour, Idem pour moi, cas similaire, subi beaucoup de rappels par emails concernant recouvrement et je n'en faisais pas cas. J'ai viré tous ces preuves en spam et cela m'est complètement sorti de la tête jusqu'au jour ou je découvre une lettre dans la boîte aux lettres

de ma résidence secondaire, adresse qui est strictement personnelle et jamais divulguée. Lettre de menace pour un montant de 77,30€ avec des spécifications comme quoi ils ont mes coordonnées bancaires, mon adresse IP, mon adresse email et j'en passe. Je pense qu'il ne faut pas en rester là. Ce type de procédé est un principe classique de harcèlement cher à certains mafieux ou racaille dans la vente de substance ou autres. Alors que l'on ne leur doit strictement rien et c'est eux qui sont dans la pure escroquerie avec ce site mensonger, harcèlement et racket !!! De mon côté je me prépare à monter un dossier il nous faut à tout prix empêcher cette racaille de continuer de poursuivre ce type d'actions et de sévir. Par contre je n'ai plus leur adresse email sur laquelle ils m'envoyaient les mises en garde liées à ce recouvrement... si quelqu'un peut me la communiquer ce serait sympa. Un dépôt de plainte sera effectuée cette semaine avec contact direct à la cellule de criminalité sur le web. Merci d'avance Brasouspeaking